

Le territoire

Depuis 20 ans, la population de l'agglomération briviste augmente. L'enjeu pour Brive est de maintenir cette attractivité résidentielle.

Pour se faire, l'offre de logements doit être enrichie afin de proposer un parcours résidentiel complet sur le territoire. **De nouvelles formes urbaines doivent être développées** pour économiser de l'espace et respecter le cadre de vie.

La concentration d'emplois, d'équipements publics ainsi que l'organisation des infrastructures de transport créent une **forte attractivité de la commune**, ce qui a des conséquences en termes de flux de circulation.

L'utilisation de la voiture reste le premier mode de déplacement utilisé. Cela s'explique en partie par une **offre en modes alternatifs** (*transports collectifs, pistes cyclables...*) **réduite** que la commune doit développer.

Brive est entourée par des **espaces naturels de qualité**. Le **patrimoine architectural** et les **paysages urbains variés** confèrent un vrai caractère au territoire, une **identité forte qui participe à l'attractivité du territoire**.

L'environnement doit être préservé d'une urbanisation excessive et protégé des risques et nuisances qui pourraient l'altérer.

Cette analyse du territoire de la commune a servi de base à la constitution du projet de PLU.

L'enquête publique

Le projet de PLU adopté par délibération du Conseil Municipal le 16 décembre 2010 sera soumis à **enquête publique du 23 mai 2011 au 27 juin 2011.**

L'enquête publique, va vous permettre de **donner votre avis sur le projet de PLU** avant son approbation définitive.

Au cours de cette enquête, vous pourrez prendre connaissance du dossier, formuler vos observations et rencontrer le commissaire enquêteur qui répondra à vos questions aux dates et lieux de permanences suivants :

Maison Urba'Brive, 7 boulevard du Salan

Lundi 23 mai de 9h00 à 12h30

Mercredi 25 mai de 14h00 à 17h30

Samedi 28 mai de 9h00 à 12h30

Lundi 30 mai de 9h00 à 12h30

Mercredi 01 juin de 14h00 à 17h30

Lundi 06 juin de 9h00 à 12h 30

Mercredi 15 juin de 14h00 à 17h30

Samedi 18 juin de 9h00 à 12h30

Lundi 20 juin de 9h00 à 12h30

Mercredi 22 juin de 14h00 à 17h30

Samedi 25 juin de 9h00 à 12h30

Lundi 27 juin de 14h00 à 17h30

Tout au long de l'enquête deux espaces d'information sont toujours à votre disposition :

- ▶ <http://urba'brive.net> : site dédié à la concertation sur les projets d'urbanisme de Brive et de son agglomération.
- ▶ local Urba'Brive (7 bd du Salan) : une exposition dédiée au PLU et un registre d'expression. Ouvert le lundi et le vendredi de 14h00 à 17h30.



Plan Local d'Urbanisme de Brive

Comment vivrons-nous demain ?

Comment logerons-nous et travaillerons-nous demain ?

Comment préserverons-nous et valoriserons-nous la qualité et les spécificités de notre cadre de vie, de nos paysages et de notre environnement ?

Brive a décidé de placer ces questions essentielles au centre de son Plan Local d'Urbanisme pour que demain ses habitants puissent continuer à profiter de ce cadre de vie exceptionnel.



Le PADD

Le PLU se fonde sur les 4 axes définis dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui a été débattu en Conseil Municipal le 22 février 2010 :

- ▶ Brive, ville solidaire, ville à vivre
- ▶ Brive, ville nature, ville patrimoine
- ▶ Brive, ville active
- ▶ Brive, ville de mobilité et d'échanges

Le règlement et le zonage traduisent les axes du PADD.



Le règlement et le zonage

Le PLU ne s'applique pas de la même manière sur tout le territoire. Pour tenir compte des diverses occupations du sol existantes, treize zones ont été définies.

Chaque zone dispose d'un règlement. Ainsi, les règles en zones résidentielles sont différentes de celles en zones d'activités ou en zones naturelles.

>> Plan de zonage

Ainsi, le projet de Plan Local d'Urbanisme de Brive :

Économise l'espace et fixe une limite à l'étalement urbain

Préserve et valorise un paysage et un environnement de qualité

Contribue à une politique foncière équilibrée

Préserve les ressources

Préserve les espaces destinés à une agriculture innovante

Protège et met en valeur le patrimoine architectural et urbain

Fait du logement une priorité

Prend en compte les risques naturels

Contribue à une meilleure circulation et favorise les nouveaux modes de déplacements

Participe au développement des activités économiques et de l'emploi

Vise à développer la vie dans les quartiers, la proximité et l'animation commerciale

